

parce qu'il a été... On n'est pas... On n'est pas... On n'est pas...

LES CREDITS POUR LES ARMEMENTS

Paris, 28 février. — M. Clémentel a fait aujourd'hui devant la Commission du budget un exposé sommaire du projet de loi...

LA REFORME ELECTORALE

Paris, 28 février. — On nous communique le procès-verbal suivant : La commission de la réforme électorale s'est réunie, sous la présidence de M. Clémentel...

M. Poincaré à l'Élysée

Paris, 28 février. — M. Poincaré rendra à cinq heures au grand-duc Paul la visite que celui-ci lui fait aujourd'hui à quatre heures et demie à l'Élysée.

LA FETE FEDERALE DE GYMNASTIQUE

Paris, 28 février. — Le président de la République a reçu, ce matin, une délégation composée de MM. Linarès, préfet de l'Allier; Cazalot, président de l'Union des sociétés de gymnastique de France...

M. Etienne à la Guerre

Paris, 28 février. — Le conseil des directeurs, réuni ce matin au ministère de la guerre, sous la présidence de M. Etienne, a continué l'examen des modifications qui doivent être apportées à la loi de recrutement de 1905.

FAUCHE PAR UNE AUTOMOBILE UN ATTACHE D'AMBASSADE EST GRIEUEMENT BLESSE

Paris, 28 février. — M. Albert Hens, attaché à la légation mexicaine, a été victime hier d'un accident d'auto. Au moment où il allait entrer à la légation, boulevard de la Chapelle, il a été littéralement fauché par une automobile appartenant à M. Georges Bernard...

Les Lois de Défense Laïque

Ce que sont les projets de lois scolaires que la Chambre va discuter le 3 mars

La Chambre va commencer le 3 mars prochain la discussion des projets de lois scolaires. On en a beaucoup parlé déjà mais on ne peut expliquer sur quels textes la Chambre allait pouvoir entendre des débats impatiemment attendus par la majorité du pays.

Nous allons dire, en substance, ce que contiennent les rapports sur lesquels les Chambres discuteront d'abord le rapport de M. Desoye, au nom de la commission de l'enseignement, sur : 1° le projet de loi tendant à assurer la fréquentation scolaire; 2° le projet de loi sur la défense de l'école laïque. Nous parlerons plus tard du rapport de M. Viviani sur le projet de loi relatif à la suppression des écoles.

La Fréquentation Scolaire

La loi du 28 mars 1882 a réglementé l'obligation pour les parents d'envoyer leurs enfants, régulièrement, à l'école. Il y eut, dans la période de dix ans qui suivit, pour la fréquentation de cette loi, une situation qui fut, en somme, peu près normale et dont les résultats furent excellents.

En 1882 la proportion des illettrés dans la population de la France était : hommes 14,6 pour cent, femmes 22,6 pour cent. En 1900 ces chiffres étaient ramenés à : hommes 4,3 pour cent, femmes 6,3 pour cent.

On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882.

On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882.

On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882.

On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882.

On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882.

On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882.

On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882.

On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882.

On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882.

On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882.

On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882.

On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882.

On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882. On a donc pensé qu'il y avait lieu de réviser la loi de 1882.

demande ou de la plainte, conformément à la loi du 27 février 1880. La loi du 27 février 1880. La loi du 27 février 1880.

A LA CHAMBRE

La crise de l'apprentissage

Paris, 28 février. — La séance est ouverte à 2 h. 30. La Chambre adopte dans le débat des conclusions du 5e bureau tendant : 1° A proclamer en principe l'urgence de la loi...

L'INTERPELLATION DE COUTANT

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. J. Coutant sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour remédier à la crise de l'apprentissage.

Il compare les divers remèdes proposés et dit que la loi sur la durée des heures de travail doit être corrigée pour que les patrons ne soient plus incités à se passer d'apprentis.

La campagne des évêques

Dans son rapport sur les nouveaux projets de loi, le rapporteur explique que ces projets ont été élaborés par la commission de l'enseignement, et qu'ils ont pour but de réviser la loi de 1882.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

COUTANT se rallie à l'ordre du jour Verlot, qui est ainsi conçu : « La Chambre, résolue à mettre un terme à la crise de l'apprentissage, décide d'inscrire à son ordre du jour, avant la fin de la session ordinaire, la discussion du rapport de M. Verlot sur l'enseignement technique... »

AU SENAT

Paris, 28 février. — La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Antonin Dubost.

M. Jeanneney dépose son rapport sur la réforme électorale. Le Sénat adopte le projet concernant la construction d'un quai au port de commerce de Brest.

M. Guy appuie le projet, car notre pays est très riche en houille blanche et il aura également une grande importance sociale.

LES HAINES CLÉRIQUES AU VILLAGE

Un instituteur odieusement persécuté. IL VOULUT MAINTENIR DANS SON ECOLE UN MANUEL CONDAMNÉ — CURÉS ET CLÉRICaux JURÉS DE SEN DEBARRASSER, MEME A COUPS DE FUSIL.

Peux-Couffouley, 28 février. — La petite commune de Peux-Couffouley (canton de Cambrésis, Avesnes), est en émoi. Il s'y passe en effet de telles choses que l'on croirait l'habitat, vivre encore au temps anciens des guerres de religion.

Pour un livre d'histoire, on tente de tuer des gens et d'écarter une enquête stupéfiante. Les époux Donat y sont instituteur et institutrice depuis 1910. Jeune ménage, ils ont perdu récemment une fille qui s'était adonnée à leur reprocher, ni dans leur vie privée, ni dans l'accomplissement de leurs devoirs professionnels.

M. Donat a même été puni au choix et reçu un dédit de sa carrière, la meilleure marque d'infériorité et d'estime que ses chefs puissent lui donner.

Or, il avait inscrit sur la liste des livres que devaient se procurer ses élèves, un manuel d'histoire qui n'est pas l'heure d'être approuvé par certains personnages qui forment le conseil d'administration de l'école.

Après avoir passé en revue les causes de notre faiblesse dans la lutte économique, le rapporteur étudie le projet de M. Astier sur la suppression de l'apprentissage et l'enseignement professionnel. Il en conclut qu'il faut distinguer entre l'enseignement professionnel et l'apprentissage.

Il constate que sur 630 000 enfants, il y en avait 400 000 qui n'étaient pas soumis à la loi de 1881, c'est-à-dire qui travaillaient sans contrats écrits d'apprentissage.

Il faut prendre des mesures pour renforcer la loi de 1881.

Parlant du réapprentissage, il rappelle que l'on a dit souvent que l'apprentissage est un contrat entre l'école, l'industrie et l'agriculture.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. J. Coutant sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour remédier à la crise de l'apprentissage.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

Il rappelle que la loi de 1882 a été votée dans un moment de calme, et qu'elle a été appliquée avec succès.

LA BLONDE ANÉE

par Léon SAZIE

Celle du baron de Ferronville, par exemple, pour qui tout ce drame se résumait en la disparition de trois cent mille francs, produisant un effet déplorable.

Par contre, Max de Lestangue parla admirablement. En homme connaissant le barreau, il avait consciencieusement travaillé sa disposition.

Je crois Raoul perdu, se disait-il, je puis donc le couvrir de fleurs.

Il se mit à parler, et, à l'occasion, d'un habitué, avocat expert.

Son succès fut grand. Il prenait du coup un premier prix. C'était le jeune premier dans cette tragédie.

Le jeune premier, celui qu'on épouse à la fin de la pièce.

Une personne ne doutait dans ce monde que l'histoire n'ait été inventée, et que tout ce qui se passait n'était que de la fiction.

RAOUL DE FERRONVILLE ET MICHEL LANGLOIS

Fin de la première partie

DEUXIEME PARTIE

L'engrenage de la vie

L'œil de deux âmes

— Maman, tu veux bien que j'emprunte un peu d'argent à Raoul ?

— Je ne dis pas non, ma fille... Mais est-ce convenable, présentement, aujourd'hui, ton ami Gibo ?

— Très présentable... Il porte le costume que tu lui as acheté.

— Est-il seulement propre ?

se tenait à l'ombre, étendu dans un rocking-chair.

— Ah ! dit la vieille Napolitaine, la signora va encore laisser jouer sa fille Lilla avec ce petit lazzarone, ce va-nu-pieds, ce mendiant.

— Oh ! dans le jardin, sous mes yeux.

— La signora a tort... grand tort ! Ce misérable bossu ne m'inspire aucune confiance.

— Lui ! Oh ! le malheureux garçon, c'est un pauvre diable.

— Oui, mais ses parents sont des loups ! Si la signora était du pays, comme moi, elle saurait que les Gorgoni ont la plus déplorable réputation. C'est une famille de bandits. Le père Gorgoni est mort en prison, parce qu'il avait tué son propre fils.

— Je ne dis pas, Santucci, mais je crois que la misère rend plus étonnante qu'il ne le soit méchant en réalité. Que puis-je redouter de leur part ?

— La vieille Napolitaine secoua la tête.

— La signora a tort !... les loups ne font pas de chiens, et celui-ci, pour être bossu, n'en est pas moins un Gorgoni... de la graine de bague.

Gibo, intimidé, se faisait un peu traîner par la fillette.

C'était un malheureux petit garçon tout contrefait, tout en bras et en jambes, paraissant n'avoir ni buste, ni ventre... Une boule, telle une araignée, et comme encastrée dans son cou, une tête brune avec deux yeux vifs, pétillants et pleins d'intelligence et de bonté.

— Lui ! Oh ! le malheureux garçon, c'est un pauvre diable.

— Oui, mais ses parents sont des loups ! Si la signora était du pays, comme moi, elle saurait que les Gorgoni ont la plus déplorable réputation. C'est une famille de bandits. Le père Gorgoni est mort en prison, parce qu'il avait tué son propre fils.

— Je ne dis pas, Santucci, mais je crois que la misère rend plus étonnante qu'il ne le soit méchant en réalité. Que puis-je redouter de leur part ?

— La vieille Napolitaine secoua la tête.

— La signora a tort !... les loups ne font pas de chiens, et celui-ci, pour être bossu, n'en est pas moins un Gorgoni... de la graine de bague.

— Lui ! Oh ! le malheureux garçon, c'est un pauvre diable.

— Oui, mais ses parents sont des loups ! Si la signora était du pays, comme moi, elle saurait que les Gorgoni ont la plus déplorable réputation. C'est une famille de bandits. Le père Gorgoni est mort en prison, parce qu'il avait tué son propre fils.

— Gracia ! gracia ! répétait-il en boursifant sa bouche, qu'il ne trouvait pas assez large, car il avait des tertines d'un seul coup... l'enfoncement de travers pour les faire mieux entrer dans ce gouffre.

Lily s'amusa fort de cette façon de goûter.

— Tu n'as donc jamais mangé de confiture, Gibo ? lui demandait-elle.

— Lui, manger des confitures... Il n'a peut-être jamais mangé de pain !

— Oh ! Qu'est-ce que tu dis, Gibo, alors ?

— Potentilla ! Potentilla !

— Reviens demain, dit-elle au mendiant, j'aurai un autre goûter, je t'en donnerai.

Le lendemain, à la grille, accourus aux bureaux comme une fantasmagorie araignée dans sa toile, se tenait le Gibo, attendant.

Il prit ainsi l'habitude de venir tous les jours. Puis il eut les heures des repas et on voyait luire ses yeux de jais au bout du jardin. Et Lily allait le chercher...

Les oiseaux. Il eût aimé dresser un quel que tenait sur la main de Lily et se n'enquêtait jamais. C'était une merveille pour la fillette.

La mère étudia le bossu. L'observa, avant de le laisser ainsi jouer avec sa fille.

Jamais ce vagabond n'eut un mot malsonnant, un geste mauvais. Il se contentait d'une douceur, d'un paternel d'une obéissance absolue, passive. C'était un chien. Et il regardait à distance Lily, avec des yeux attendris, extasiés, croyant peut-être, lui, Italien religieux, qu'un bon ange était descendu du ciel sur terre, pour venir jouer avec lui, le bossu, le Gibo, et les hommes repoussent, qu'on ne savait que battre et martyriser.

La villa Florencia, que Mme de Morangis, désormais Alice Neilson, avait louée à San-Pablo, petit village à quelque distance de Naples, semblait au bossu un coin de paradis.

Il ne connaissait des villas que ce qu'il voyait de la route, courant après les voitures, criant :

— Saldi, signor !

— Les jours suivants, le Gibo se trouvait sur les quais de Naples, en compagnie de son grand frère le Pegri. Le Pegri était un garçon superbe, aussi grand, aussi fort, aussi beau que le Gibo était petit, faible, vilain. Le Pegri ne travaillait pas, se serait cru déshonoré de faire œuvre de ses mains, sauf pour les tendre aux passants ou les plonger dans les poches des fous. Il dormait au soleil, quand il ne travaillait pas. L'argent pour boire, quand il ne mendiait ni ne volait, il l'envoyait l'infirme le chercher.

— Saldi, signor !

Gibo savait assez grimper aux arbres comme un singe, prendre les nids, décrocher...